

Taxe Apprentissage 2019

POUR SOUTENIR LA FORMATION DE PÉDIATRES IMPLIQUÉS DANS LA PRISE EN CHARGE D'ENFANTS ATTEINTS DE MALADIES RARES ET MORTELLES DU FOIE.

Chaque jour en France, un enfant naît avec une maladie rare du foie.

50% de ces maladies ont une origine inconnue.

Seule issue pour vivre, la greffe du foie : Chez au moins 1 enfant sur 2, une greffe de foie sera nécessaire.

On veut changer cela...

Pour vaincre
ces maladies rares
**Engagez-vous avec
votre entreprise !**

En dédiant votre taxe d'apprentissage à la formation de pédiatres impliqués dans la prise en charge d'enfants atteints de maladies rares du foie. Formation assurée par la Faculté de Médecine de Paris Sud implantée sur le site du Centre Hospitalier de Bicêtre.

- Cela ne vous coûtera rien
- L'AMFE - Association Maladies Foie Enfants - peut vous aider dans cette démarche

LES MODALITÉS

Modalités de versement de votre taxe d'apprentissage

Quand votre déclaration de taxe d'apprentissage sera effectuée auprès de votre organisme collecteur, merci de remplir et envoyer par courrier ou mail le document ci-joint « promesse de versement » à :

Mr Moncef Montaceur
Université Paris Sud - Faculté de Médecine

Service financier
63 rue Gabriel Péri
94276 - Le Kremlin Bicêtre

moncef.montaceur@u-psud.fr
Tél. : 01 49 59 66 80

Afin de pouvoir assurer la traçabilité de votre versement vis-à-vis des professeurs de médecine en charge de la formation, merci de nous informer par mail du versement à contact@amfe.fr



Pour plus d'informations :

contact@amfe.fr
www.amfe.fr